

# Charte

En exprimant sa volonté d'adhérer aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, ratifiée par le Canada le 13 décembre 1991,

la Ville de **Saint-Basile-le-Grand**

déclare vouloir s'associer à l'initiative *Municipalité amie des enfants* développée au Québec par Espace MUNI et UNICEF Canada (bureau du Québec) et, par la politique familiale, conduire des actions visant à :

- rendre notre milieu toujours plus accueillant et accessible aux enfants et aux jeunes tout en améliorant leur sécurité, leur environnement ainsi que leur accès à la culture et aux loisirs;
- sensibiliser les enfants et les jeunes au civisme et favoriser leur insertion dans leur milieu par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés;
- mieux faire connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale.

Ainsi, nous nous engageons à prendre part, le 20 novembre de chaque année, à la Journée mondiale de l'enfance, en faisant rayonner les initiatives de notre milieu pour faire vivre quotidiennement les droits de l'enfant dans tous les domaines.

Cette charte a été signée le **20 novembre 2023**

pour la Ville

  
pour Espace MUNI

  
pour UNICEF Canada

